



Projet V1 – 5.06.2023



Convention de prêt à l'association MobyLis

d'une partie de la flotte VAE Mobi Pro sur la période estivale 2023

dans le cadre du projet de Maison du Vélo MobyLis

Entre

L'intercom de la Vire au Noireau, porteuse du projet Mobi Pro, sise 20 rue d'Aignaux - VIRE, 14500 Vire Normandie, n° SIRET 200 068 799 00200, représentée par Monsieur Marc ANDREU SABATER en qualité de Président, habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2023, ci-après dénommée l'IVN

d'une part,

Et

L'Association MobyLis, 2 rue de la Monderie – VIRE, 14500 Vire Normandie, SIRET 842 840 431 00014, représentée par Madame Catherine VILLEDIEU en qualité de Président. La référente de l'action est Madame Cindy Coignard, ci-après dénommée MobyLis

d'autre part,

PREAMBULE

Depuis septembre 2022, l'Intercom de la Vire au Noireau déploie le programme Mobi Pro qui consiste à accompagner les entreprises du territoire qui souhaitent encourager leurs salariés à trouver des alternatives à l'usage individuel de l'automobile dans leurs déplacements quotidiens domicile-travail.

Cet accompagnement au changement de pratiques de mobilité quotidienne s'opère sous forme d'ateliers réalisés directement en entreprises par l'association MobyLis, destinés à promouvoir la plate-forme de covoiturage Mobicoop et l'usage du VAE.

Pour réaliser les ateliers VAE et permettre aux salariés de s'essayer à la pratique en situation via un prêt « découverte » de vélos électriques à leur entreprise, l'IVN s'est dotée d'une flotte de « VAE Mobi Pro ». Sur la période estivale à venir, il est à prévoir une réduction substantielle des ateliers et des prêts de VAE de la flotte Mobi Pro.

Or, c'est sur cette même période que MobyLis a décidé de lancer son projet de Maison du Vélo. La Maison du Vélo MobyLis se veut être un espace destiné à proposer un ensemble de services autour du vélo : informations, conseils, promotions, vente de vélos d'occasion, apprentissage, remise en selle (vélo école)... A moyen terme, la Maison du Vélo MobyLis souhaite développer des ateliers mobiles pour assurer la diffusion en proximité de l'ensemble de ses services sur toute l'intercommunalité.

En vue d'accompagner l'émergence de la Maison du Vélo MobyLis qui constitue une composante indispensable à la montée en puissance de l'intermodalité et des modes actifs sur l'intercommunalité, l'IVN se propose de mettre à disposition de MobyLis, 20 VAE de la flotte Mobi Pro du 1^{er} juillet au 31 août 2023.

En contrepartie, l'association assurerait l'entretien régulier et gracieux de l'ensemble de la flotte VAE Mobi Pro sur la période de juillet 2023 à fin décembre 2023.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à préciser les modalités de prêt, par l'IVN, à MobyLis de 20 vélos à assistance électrique (VAE) de la flotte Mobi Pro dans le cadre du projet Maison du Vélo MobyLis (MVM).

